

Communiqué du 14/11/2014



**Hubert Raguin**

**Secrétaire général  
de la FNEC FP-FO**

**Editorial  
du SI N° 188**



# Nomination en Suisse, élections professionnelles en France

Vincent Peillon, député européen, et ex-ministre de l'Education nationale, vient d'être nommé professeur à l'Université de Neuchâtel en Suisse.

En Suisse, il n'y a pas à proprement parler de système scolaire national, la Suisse compte 26 systèmes éducatifs, 1 pour chacun des 26 cantons qui financent avec les communes à 80% le fonctionnement des établissements scolaires. En Suisse romande, les enseignants du premier et du second degrés ont le même statut. Par ailleurs, d'un canton à l'autre, statut, missions et obligations de service des personnels sont différents.

Il y a quelques mois, Vincent Peillon maniait l'ironie vis-à-vis des professeurs donnant des cours particuliers pour « arrondir » leurs fins de mois. Il avait même suggéré dans le cadre de la politique de rigueur du gouvernement de bloquer les avancements d'échelon et le déroulement de carrière de tous les fonctionnaires pour « réduire le déficit public ».

Ces informations n'ont apparemment pas de rapport les unes avec les autres. Mais elles éclairent l'itinéraire de l'ex-ministre qui a donné son nom à la loi de refondation de l'école, mettant en œuvre l'école des territoires. Il va dispenser un cours sur l'histoire de la démocratie, sur « le républicanisme et la pensée républicaine » alors même que la loi qu'il a promue est la matrice de toutes les remises en cause infligées à coup de décrets, de circulaires et de notes de service aux missions les plus fondamentales de l'école républicaine et à toutes les garanties statutaires de fonctionnaires d'état des personnels pour adapter leurs missions et leurs obligations de service à l'école des territoires.

Deux ministres ont succédé au ministre Peillon. Ils ont appliqué et appliquent sa loi, publient décrets et circulaires, continuent la réforme des rythmes scolaires, régionalisent la formation professionnelle, interdisent les redoublements (6 500 postes d'économie à la clé), abandonnent l'orientation aux régions, « aménagent les statuts » c'est-à-dire les démantèlent au gré des nécessités et projets territoriaux ou locaux. La loi Peillon dite de « refondation de l'école » modifie le cadre juridique de l'école publique. Elle met en cause tous les aspects de son fonctionnement et c'est de fait, contre sa mise en œuvre que toutes les revendications des personnels de toutes catégories se dressent : salaires et indemnités, postes, programmes nationaux et diplômes, conditions de travail des personnels et d'étude pour les élèves.

Force Ouvrière s'est opposé à la loi Peillon et résiste avec les personnels à sa mise en œuvre. D'autres organisations syndicales (l'UNSA, la CFDT, le SNALC) ont fait le choix de l'approuver et d'accompagner le ministre et la hiérarchie du ministère ; d'autres encore (la FSU et ses syndicats nationaux) se voilent la face, s'abstiennent, prennent des postures contradictoires, contestent parfois telle ou telle mesure pour mieux cautionner l'ensemble. C'est d'ailleurs le même comportement qu'ont ces organisations syndicales sur le pacte de responsabilité qui concentre aujourd'hui toutes les mesures d'austérité et de rigueur contre les salaires, la protection sociale, les services publics et les statuts. La loi Peillon de refondation de l'école n'est rien d'autre que l'application à l'Education nationale d'une politique de rigueur et d'austérité qui vise à faire payer aux salariés et aux citoyens les conséquences d'une crise qui n'est pas la leur.

A l'hôpital, la loi Peillon de « refondation de l'école » s'appelle « loi HPST », à la SNCF elle s'appelle « réforme ferroviaire », à la Poste elle s'appelle « réforme postale », aux finances publiques elle s'appelle « démarche stratégique ». Dans tous les cas, il s'agit de fermer les postes et de remettre en cause les missions. En dernière analyse, c'est la résistance contre cette politique qu'il s'agit d'organiser.

La confédération Force Ouvrière prépare un rassemblement national à Paris, le 16 décembre prochain, contre le pacte de responsabilité, dont la suite sera la grève interprofessionnelle et la manifestation nationale.

Les élections professionnelles s'inscrivent dans ce contexte. Voter FO c'est d'abord et avant tout, donner mandat au syndicat qui résiste de prendre les initiatives qui s'imposent, c'est indiquer que chaque revendication particulière est légitime et que chacune s'inscrit dans un ensemble : le refus de la politique d'austérité.

Chaque revendication compte. Toutes les revendications sont légitimes.

Chaque voix FO comptera, toutes les voix FO sont nécessaires, tout le monde comptera les voix FO, à Paris et en Suisse...